



CONSEIL MUNICIPAL - 1^{er} septembre 2020 - COMPTE-RENDU

Absents excusés :

M^{me} Isabelle George - pouvoir au maire

Convocation du 24 août 2020

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Désignation d'un secrétaire de séance : Francis Roch

■ Rentrée scolaire 2020/2021

M^{mes} Panigot et Roche informent leurs collègues des conditions de la rentrée 2020/2021

■ Mise à disposition d'un local de rangement

Une partie de l'appentis n°2, sis chemin du Ruisseau de la Malmaison, peut-être mise gratuitement à la disposition de Giri-Anim', pour y ranger matériel, banderoles, accessoires divers, ...

À charge pour l'association d'assurer le contenu du local (RC, vol et incendie) avec abandon de tout recours contre le propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition.

Voir document annexe - Pages 4 et 5

■ Église - Réfection de la couverture du clocher - Info

L'assurance Groupama a versé une indemnisation de 15.212.15 €

L'ordre de service a été adressé à la société Maddalon pour la réfection de la couverture du clocher + la pose de pics anti-pigeons + la peinture des aiguilles de l'horloge, pour un montant total de 18.224.45 € ttc. L'assurance n'a pris en charge que la couverture du clocher, après déduction de la franchise.

Le reste, soit 1.777.32 € ttc est à la charge de la commune. Dépense prévue au BP 2020.

■ Commémoration de l'Armistice de 1918 - Agenda

À Giriviller, la cérémonie aura lieu le dimanche 15 novembre à 11h - RV devant la mairie, en présence des Anciens Combattants et de M^{me} Anne Lassus - Conseillère départementale.

■ Repas de fin d'année des Seniors

Compte-tenu des conditions sanitaires liées au Covid-19, faut-il l'organiser ?

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se donner encore un délai de réflexion jusqu'au prochain conseil municipal.

■ Colis des Seniors

Il est destiné aux plus de 65 ans ; ils sont 15.

Femmes : 8

Hommes : 7

Pour mémoire en 2019, les femmes ont reçu un colis fourni par Clair de Lorraine (22.00 €), et les hommes un coffret de vin issu de Désir de Vin (23.00 €).

M^{mes} Jeandel, Panigot et Roche se chargent de réfléchir sur le contenu des colis destinés aux Seniors.

■ Acceptation d'un remboursement de sinistre

En février et mars 2020, la commune de Giriviller a été frappée par des tempêtes successives qui ont endommagé la couverture du clocher de l'église.

Après déclaration et expertise et fourniture de devis, l'assurance Groupama a décidé d'indemniser la commune à hauteur de 15.212.15 €.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'indemnisation qui va couvrir les frais de remise en état de la couverture du clocher.

■ Columbarium

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement du columbarium pour fixer les conditions de vente des cases qui sont au nombre de 4.

Voir document annexe - Pages 6 à 9

Commission « Travaux » - mémo transmis aux membres le 20 juillet 2020

Commission « Jeunesse » - mémo transmis aux membres le 22 juillet 2020

Commission « Finances » - mémo transmis au C. Mal le 7 août 2020

} Examen des réflexions

■ Terrain de boules

Il est presque terminé. Il reste la mise en place de planches de retenue aux extrémités et d'une poubelle. Coût en matériaux (géotextile, grave calcaire et sable) : 573.00 € ttc

Le maire remercie l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour cet aménagement.

■ Massifs floraux - Conseil

M. Arnaud Hachon, de l'entreprise « Paysagiste par Nature », sise à Einvaux, donne rendez-vous aux membres du conseil municipal le **Samedi 5 septembre à 9h 30** devant la mairie.

M. Hachon nous dispensera conseils et astuces pour améliorer notre fleurissement.

■ Éclairage public

Ampoule à changer sur un point EP, à la hauteur du n° 36 de la rue des 3 Fontaines.

M. Alizon a été prévenu le 2/9/2020.

■ Logement communal - 24 rue des 3 Fontaines

Affaire résolue. Étude en cours.

■ Urbanisme

VŒU

Bâtiment de M. Michoux (ex poulailler industriel)

Le poulailler industriel de Giriviller a cessé son activité il y a plusieurs années.

Il est resté à l'état d'abandon avant d'être cédé, à M. Pascal Michoux, en 2018.

En 2019, ce dernier a contacté la mairie pour connaître l'adresse postale des lieux. Il lui a été répondu qu'il n'y avait pas d'adresse définie ; l'ancien propriétaire recevant son courrier à son domicile privé.

En mai 2020, les services fiscaux nous ont contacté pour connaître, eux aussi, l'adresse des lieux.

La mairie a donné la même réponse que précédemment, c'est à dire : « *Pas d'adresse postale connue.* »

Sur l'insistance des services fiscaux, il a bien fallu se rendre compte, qu'il y avait une demande récurrente du propriétaire.

Dans le même temps, la rumeur publique a laissé entendre que M. Michoux semblait aménager un (ou plusieurs) logement dans l'ancien poulailler.

La réaction du maire a été de faire un courrier à la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour

■ CC n° 2 - Cerisier abattu par la tempête.

Le chemin communal n° 2, qui mène de Giriviller à Seranville, est sur le territoire des deux communes (voire de trois).

À l'époque de la macadamisation du chemin, les communes de Giriviller et Seranville se sont mises d'accord pour établir une limite fictive afin d'éviter un revêtement en baïonnette.

Le cerisier sinistré se trouvait, quant à lui, bel et bien sur le territoire de Giriviller et c'était donc à nous qu'incombait l'enlèvement de l'arbre abattu.

■ Église - contrat entretien

Contrat annuel d'entretien des cloches avec la Sté Grados

Coût 190.00 € ht / an

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer ce contrat d'entretien.

■ Chemin de Remenoville / Giriviller

Une branche de cerisier penche sur la voie (territoire de Remenoville).

M. le maire de Remenoville a été prévenu le 2/9/2020.

lui exposer la situation.

Il n'y a pas eu de réponse de la part de la DDT.

Récemment, M. Pascal Michoux a déposé une demande de Certificat d'Urbanisme (CU).

Aujourd'hui, si l'aménagement de logement(s) venait à se confirmer, notre situation deviendrait préoccupante à plus d'un titre, notamment au niveau de l'assainissement (notre plan de zonage a été adopté par le préfet en 2019, et le poulailler n'y figure pas), de l'avenir de l'exploitation agricole riveraine, des contraintes qui en découleraient pour la commune, ...

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un vœu reprenant les risques non exhaustifs encourus par la commune, et de l'adresser au préfet de M&M, avec copie à la DDT et aux services fiscaux, pour que les différentes administrations examinent attentivement la situation créée par M. Pascal Michoux, en tenant compte des craintes légitimes de la commune de Giriviller.

le maire,

